



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 39368

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les revendications du collectif des groupements des pharmaciens concernant la réforme du système de santé. En effet, les groupements de pharmaciens souhaitent dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie une meilleure intégration de l'officine dans la chaîne de soins afin de faire bénéficier les patients d'un système de soins plus qualitatifs et les pharmaciens d'un développement de leur activité. Ce groupement de pharmaciens souligne leur vision du métier officinal, se fonde sur la notion de pharmacien prescripteur, qui implique de repenser la relation médecin pharmacien en donnant à ce dernier un rôle élargi dans le traitement des pathologies courantes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son point de vue à ce sujet.

Texte de la réponse

L'intégration de l'officine de pharmacie dans la chaîne de soins répond à un véritable objectif de santé publique et doit être encouragée. Les propositions du collectif des groupements de pharmaciens vont dans ce sens en cherchant à améliorer la mission pharmaceutique et l'exercice professionnel. En plus du développement des réseaux de santé constitués entre pharmaciens, médecins, paramédicaux et établissements de santé, le collectif insiste sur la nécessité de faire évoluer la relation pharmacien-médecin. Dans cette optique, il cherche à concrétiser l'opinion pharmaceutique conduit par l'ordre des pharmaciens. Cette action, qui s'appuie sur l'analyse de l'ordonnance et sur la mémoire de l'acte de dispensation, engage le pharmacien dans une démarche d'assurance qualité. Elle suppose, pour être effective, un rapprochement entre le prescripteur et le dispensateur pour une action concertée. Enfin, le collectif des groupements de pharmaciens doit être conforté dans son attitude concernant le rôle du pharmacien dans le suivi et l'observance des traitements par les patients dans le but notamment d'éviter la multiplication des maladies iatrogènes dues aux interactions et à la surconsommation des médicaments ainsi que de lutter contre les prescriptions abusives et le gaspillage engendré par les médicaments non utilisés.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39368

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3602

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10080